



Impression à partir d'une page du site internet de l'AMF

Référence (ex : DOC-2020-02), mots-clé...



Applicable du 29 octobre 2007 au 17 juin 2020

[Imprimer](#) [Télécharger](#)

Position DOC-2007-15

## Plans d'attribution d'actions gratuites ou d'options de souscription ou d'achat d'actions aux salariés ou aux mandataires sociaux

### Version consultée

### Résumé


L'Autorité des marchés financiers indique que les plans d'attribution d'actions gratuites et les plans d'options de souscription ou d'achat d'actions ne donnent pas lieu à l'établissement d'un prospectus soumis à son visa, que l'émetteur soit français ou étranger.

[↓ Télécharger la doctrine](#)


### Textes de référence

[↘ Articles L. 411-1 et L. 411-2 du code monétaire et financier](#) [↗](#)[↘ Article 212-5 du règlement général](#) [↗](#)

 **Liens**

↳ [Loi n°2004-1484 du 30 décembre 2004](#) 

ESMA : questions and answers prospectuses - 22 May

↳ [2013 ESMA 2013/594 22 May 2013](#) 

*Mentions légales :*

*Responsable de la publication : Le Directeur de la Direction de la communication de l'AMF. Contact : Direction de la communication, Autorité des marchés financiers - 17, place de la Bourse - 75082 Paris Cedex 02*

